



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-FULGENCE

### AVIS PUBLIC

#### ENVOI DES COMPTES DE TAXES MUNICIPALES 2025

**AVIS PUBLIC** vous est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier.

Au cours des derniers jours, la Municipalité a procédé à l'envoi des comptes de taxes 2025 aux citoyens de Saint-Fulgence.

La Loi prévoit que le propriétaire d'un immeuble est responsable du paiement des taxes, même s'il n'a reçu de compte

**IMPORTANT** : Si vous n'avez pas reçu de compte de taxes municipales, vous devez communiquer avec le Service de la taxation au numéro de téléphone 418- 674-2588 poste 2300.

Veillez prendre note que le fait de ne pas recevoir votre compte de taxes municipales ne vous soustrait en aucune façon à l'obligation de payer vos taxes selon les échéances prévues par la Municipalité.

**La Municipalité de Saint-Fulgence ne se tient aucune responsable des retards ou omissions dans l'acheminement du courrier, peu importe le mode de messagerie utilisé.**

#### Dates d'échéance

Les paiements doivent s'effectuer aux dates suivantes :

1<sup>er</sup> versement : 14 mars 2025

2<sup>e</sup> versement : 12 mai 2025

3<sup>e</sup> versement : 23 juin 2025

4<sup>e</sup> versement : 14 août 2025

#### Modalités de paiement

**PAR INTERNET** : via les systèmes de paiement électronique internet des institutions financières.

**PAR LA POSTE** : en nous faisant parvenir vos chèques à l'adresse suivante : 253, rue Saguenay Saint-Fulgence (Québec) GOV 1S0

Vous pouvez payer également en argent, en chèques, chèques postdatés ou par paiement direct au comptoir à la réception de l'hôtel de ville, sur les heures de bureau.

**PRENEZ NOTE QUE LES CARTES DE CRÉDIT NE SONT PAS ACCEPTÉES.**

**DONNÉ À SAINT-FULGENCE (PROVINCE DE QUÉBEC),  
Ce 4<sup>e</sup> jour du mois de février 2025.**

  
Jimmy Tremblay

Directeur général et greffier-trésorier

JT/jl